

**OBJET :****Participation financière en faveur du CCAS de Guîtres****Département de la Gironde  
Arrondissement de LIBOURNE**RÉUNION 1<sup>er</sup> JUIN 2023

N°22-2023

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 15  
**Nombre de Conseillers présents** : 10  
**Nombre de Conseillers absents excusés** : 5  
**Nombre de Conseillers absents non excusés** : 0  
**Date de convocation du Conseil Municipal**  
 24 mai 2023

Le 1<sup>er</sup> juin deux mil vingt-trois à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS		X		X
Mme Chantal CASTELAIN		X		X
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS		X		X
Mme Marine DE TAFFIN		X		X
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ		X		X
M. Bertrand LACCOURS	X			
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Monsieur Philippe DUFOUR a été élu secrétaire de Séance

Madame Nadia BERCKMANS a donné procuration à Madame Christelle LAGRAVE

Madame Chantal CASTELAIN a donné procuration à Madame Laurence GODARD-DEBIZET

Madame Béatrice DE JESSE LEVAS a donné procuration à Madame Chantal GANTCH

Madame Marine DE TAFFIN a donné procuration à Monsieur Éric FRON-ORTIN

Monsieur Cyril HASBROUCQ a donné procuration à Madame Aurélie CELLIER

Pour voter en leur lieu et place.

## Participation financière en faveur du CCAS de Guîtres

Le Service d'Aides ménagères du Centre Communal d'Action Sociale de Guîtres (CCAS) a effectué pour l'année 2022 des prestations auprès de quatre administrés savignacais pour un total d'heures de 1189 engendrant un reste à charge de 3 134,98 €.

La commune de Savignac de l'Isle n'a pas de convention avec le CCAS de Guîtres.

Une demande de subvention d'équilibre a été faite par la municipalité de Guîtres compte tenu des difficultés financières liées au fonctionnement de cette activité du CCAS de Guîtres.

Dans un esprit de solidarité territoriale, Madame le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle uniquement pour l'année 2022 au CCAS de Guîtres pour la somme de 3 134,98 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

### DÉCIDE :

- De verser une participation financière d'un montant de 3 134,98 €
- D'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget communal ;

**Art.1 :** Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme

Le Maire  
Chantal GANTCH

**Secrétaire de séance :**